



LIGUE DE TIR D'ALSACE

Maison Départemental des Sports
4 rue Jean Mentelin
B.P. 95028
67035 STRASBOURG CEDEX 2

*** REGLEMENT * TIR SENIORS ALSACE 25M / 50M**

(Les modifications sont en rouge)

Préambule

La **Ligue de Tir d'Alsace** a pris l'initiative de créer une nouvelle discipline de tir spécifique à notre ligue, le tir des séniors. Les règles de cette discipline sont décrites dans ce document.

Son règlement est en perpétuelle évolution en fonction de l'expérience accumulée au fil des rencontres.

Le mode de compétition retenu est un "Critérium" spécifique, organisé en collaboration avec les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Organisation du critérium :

- Chaque club sera dans l'obligation, avant le premier tour du critérium, de désigner au moins un responsable qui sera chargé de surveiller le bon déroulement des tours de qualification.
- Chaque club organisera à sa propre initiative (dates des tours, plans de tir, etc...), 3 tours de qualification, la moyenne des 2 meilleurs tours sera retenue pour le quotas de qualification pour accéder à la finale. **Attention, actuellement les stands mis à disposition pour les finales sont dans la capacité d'accueillir tous les participants, mais en fonction du nombre d'engagés, il peut y avoir une sélection.**
- Pour le tir de qualification, les points seront comptés au point entier pour la carabine 50m et le pistolet 25m.
- Pour le tir de la finale, les points qualificatifs seront remis à zéro. Les points seront comptés au 10ème pour la carabine 50m et points entiers pour le pistolet 25m.
- La super-finale se tirera à l'issue de la finale et prendra en compte au minimum les 3 meilleurs résultats de la finale dans chaque discipline. Elle se tirera en 10 coups qui seront additionnés aux résultats de la finale.
- Equipes : les clubs présents engageront leurs équipes de 3 personnes avant la finale. Le classement des équipes s'effectuera avant la super finale.
- Les classements intermédiaires et l'organisation de la Finale sont à la charge de la LTA.
- Le tarif de l'engagement est de 10€ par discipline, les droits d'engagements seront facturés par la ligue de tir.

1) Tenue vestimentaire :

- **Les tenues de sport ou de détente** (jean bleu) sont autorisées, mais pas de tenue de camouflage
- **Les tenues vestimentaires spécifiques**, à la pratique du tir sportif, ne sont pas autorisées : les vestes de tir, les pantalons de tir, les chaussures de tir, les gants de tir, les chaussures montantes (au-dessus des malléoles) sont interdites.

2) Accessoires :

Les accessoires suivants sont autorisés : casquette, cache œil (latéral interdit), bandeau, casque électronique, montre connectée.

3) Sécurité :

Le drapeau de sécurité doit être mis en place si l'arme est posée sur la table de tir et que vous quittez la ligne de tir. Les consignes de sécurité, lors du déplacement des armes, devront être impérativement respectées.

Pistolet 25m

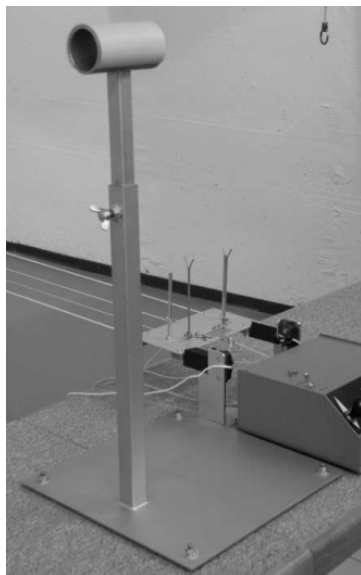
La potence est l'accessoire indispensable pour la pratique du tir sénior, ses spécificités sont identiques pour les pistolets. Suivant les stands, la table de tir d'une hauteur maxi de 1 m peut être recouverte d'une matière différente et ne pas être parfaitement horizontale. Il est donc conseillé de disposer de 4 boulons à sa base permettant de régler le tube à l'horizontal.

- Les potences **type Allemagne** sont autorisées, **mais interdiction de prendre appui** contre le mat vertical.
- Les supports personnels, répondants aux spécificités ci-dessous, sont autorisés.

Pour être homologuée :

- La potence doit être constituée d'un tube cylindrique horizontal, d'un diamètre maximum externe de **50mm**, pour une longueur maximum de **100mm**.

- Le tube s'il n'est pas lisse sera recouvert d'un scotch identique pour tous les participants lors de la finale.
- Le support peut être réglable en hauteur.
- La dimension de sa base est de maximum **30x30 cm**
- Aucune partie du support ne doit dépasser la hauteur de la partie horizontale sur laquelle l'arme s'appuie.
- La potence ne pourra être fixée à un quelconque endroit du poste de tir.



Exemple d'un modèle autorisé

1) Matériel autorisé :

- Armes autorisées : Pistolet 22 LR (règlement ISSF)

2) Sécurité :

- Pour des raisons de **sécurité**, les tireurs engagés devront prouver leur formation à la manipulation des armes de poing.
- Le drapeau de sécurité doit être en place si l'arme est posée sur la table de tir et si vous quittez la ligne de tir.
- **Poids de détente 1000 gr minimum (des contrôles pourront être effectués).**

3) Prise de position :

- **Position de Tir** : debout, sans appui autre que l'arme sur la potence.

Règles générales de prise de position :

- Le tir doit être effectué à bras franc, et à une seule main.
- La crosse du pistolet doit reposer sur le support au niveau de sa base.
- Aucune partie du corps du tireur ne doit toucher le support.
- Le canon ou les contrepoids ne peuvent être en contact avec le support.
- La base de la crosse ne doit pas épouser la forme du support.
- Les ajouts sous la crosse de liège, de caoutchouc, de cuir, de toute matière qui permettent de rendre l'arme antidérapante sont interdits.
- Les ajouts conviennent sans jeu entre la crosse et le support métallique (ils seront fixés sur la crosse)
- Toute forme concave est interdite.
- Le poignet du tireur doit pouvoir bouger librement lorsque le tireur est en position de tir, la crosse de l'arme étant en appui sur le support.

4) Programme de tir :

Discipline : Standard 25m (30 coups)

- 10 mn de préparation avant les essais.
- 1 série d'essais de 5 balles en 150 secondes.
- 2 séries de 5 balles de match en 150 secondes,
- 2 séries en 20 secondes,
- 2 séries en 10 secondes.
- Super finale : 1 série d'essais en 10 secondes, puis 2 séries de 5 balles en 10 secondes.

La séquence de tir se déroulera ainsi :

- **«Chargez»** (Le tireur approvisionne le chargeur et l'engage dans l'arme)
- **«En Position»** (Le tireur place l'arme sur la potence)
- **«Attention »** (Les cibles sont effacées pour la série en cours)
- Le tir commencera à la réapparition des cibles.
- **En cas d'incident admis, la série sera annulée, et sera retirée sur une nouvelle cible (ou impacts bouchés). Un incident par passe de 150 sec, un en 20 sec. et un en 10 sec.**

Discipline : 25m Sport (30 coups)

- 10 mn de préparation avant les essais
- 1 série d'essais de 5 balles en 5 mn
- 3 séries de précision, 5 balles en 5 min
- 1 série d'essais de 5 balles en 3/7 (3 secondes pour tirer, 7 secondes d'attente)
- 3 séries de match de 5 balles en 3/7
- Super finale : 1 série d'essais en vitesse 3/7, puis 2 séries de 5 balles en vitesse 3/7

La séquence de tir se déroulera ainsi :

- **«Chargez»** (Le tireur approvisionne le chargeur et l'engage dans l'arme)
 - **«En Position»** (Le tireur place l'arme sur la potence)
 - **«Attention »** (Les cibles sont effacées pour la série en cours)
 - Le tir commencera à la réapparition des cibles.
- **En cas d'incident admis, la série sera complétée (par exemple : un tireur qui aura tiré 3 balles, avant l'incident, en tirera 2 ensuite, afin qu'il y en ait 5 dans la cible)**

Carabine 50m

- La potence pour être homologuée, doit être constituée d'un tube cylindrique horizontal, de diamètre maximum de **50 mm**, pour une longueur **minimum de 100 mm et 150 mm maxi**.
- Des ailettes peuvent être mises en place aux extrémités pour éviter que l'arme ne glisse de la potence : hauteur maxi 25 mm
- Le tube s'il n'est pas lisse sera recouvert d'un scotch identique pour tous les participants lors de la finale.
- Le support est réglable en hauteur de **800 à 1600mm** environ.
- La dimension de sa base est de maximum **600x600mm**
- Aucune partie du support ne doit dépasser la hauteur de la partie horizontale sur laquelle l'arme s'appuie.
- La potence ne pourra être fixée à un quelconque endroit du poste de tir.
- Un "serveur de balles" peut être fixé sur la potence

Exemple d'un modèle autorisé (Voir photo N°4)

1) Matériel autorisé :

- Armes autorisées : Carabine 22 LR, de compétition, de type "loisir", ou à répétition.
- Si la carabine comporte un chargeur, celui-ci ne pourra être garni que de 2 cartouches maxi et une cartouche en super finale.
- **Les carabines avec une visée optique** : lunette de tir avec un grossissement libre, feront partie d'un **classement spécifique**.
-

2) Prise de position :

- Suivant les équipements du stand les tireurs pourront utiliser un tabouret ou une chaise (Pas de panachage).
- Aucune partie du corps du tireur ne doit toucher le support.
- Seul le fût de l'arme doit reposer sur la partie supérieure du support.
- Pas de matière antidérapante sous le fût
- Les cartons peuvent être changés par une tierce personne.
- En fin de tir, le tireur posera son arme au sol avec un drapeau de sécurité engagé.
- Les consignes de sécurité, surtout concernant le déplacement des armes, devront être impérativement respectées !

Photo N°4 :



Position de tir : assis, sur une chaise ou un tabouret, en position "normal"

3) **Programme de tir :**

- 30 balles de match à tirer en 45 minutes maximum, essais illimités compris dans le temps de match.
Super finale : 10 min d'essais, 10 balles au coup par coup en maximum 45 sec par coup.

Annexe

Carabine Optique : règlement à venir

CLASSEMENTS DE LA SAISON ETE

➤ Individuels :

- Dames :

- ✓ Carabine
- ✓ Pistolet

- Hommes :

- ✓ Carabine
- ✓ Pistolet

- Pré-séniors :

Classement différent mixte

- ✓ Carabine
- ✓ Pistolet

- Carabine avec optique :

Classement mixte (H et F)

➤ Equipes :

- Hommes :

- ✓ Carabine
- ✓ Pistolet

- Dames :

- ✓ Carabine
- ✓ Pistolet

- Pré-séniors : (mixte)

- ✓ Carabine
- ✓ Pistolet

- Carabine avec optique : Classement mixte

Catégories : Femmes D3 et Hommes S3 et PRE-SENIORS 55 à 65 ANS (Voir fiche annexe 1)

- **Classements avant finale :**

Le classement individuel se fera par addition des 2 meilleurs résultats des trois tours de qualification.

- **Classement final :**

Résultat finale + résultat super-finale

- **Classement équipe :**

Une équipe seniors est constituée de 3 seniors.

Une équipe pré-seniors peut-être composée de 1 pré-sénior et 2 seniors (maxi)

Le classement se fera par addition des points de trois tireurs de l'association.

Les engagements des équipes devront être définis avant la finale.

Handisports: tous athlètes handisport pourront utiliser leur matériel spécifique. Un handicap de point revu chaque année, par la commission sera mis en place (exemple tir debout sans appui des coudes 5 points, tir couché avec appui des coudes 10 points)